



## Pièces justificatives demandées

Pièces à fournir	Cadre réservé	Pièces à fournir	Cadre réservé
<p><b>1</b> Photocopie intégrale du livret de famille <b>OU</b> copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant</p>	<input type="checkbox"/>	<p><b>4</b> <b>a/ Parents hébergés chez une tierce personne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant</li> <li>+ Un justificatif de domicile de l'hébergeant (voir point 2)</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<p><b>2</b> Un justificatif de domicile au choix <b>parmi les pièces suivantes uniquement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Facture de moins de 3 mois</b> : gaz, électricité, eau, charges, téléphone fixe/internet</li> <li>▷ <b>Autres pièces justificatives</b> : attestation de fourniture d'énergie (gaz, eau, électricité), bail locatif signé, attestation d'assurance habitation, partie de l'acte final d'achat (pour les nouveaux propriétaires) portant mention de l'adresse et des noms</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<p><b>b/ Familles sans domicile ou hébergées par une structure</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Attestation du lieu de vie réel de l'enfant signée et tamponnée par l'association en lien avec la famille (adresse du lieu de vie de l'enfant et non adresse postale de l'association)</li> <li>▷ Attestation de domiciliation postale</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<p><b>3</b> <b>Attestation de vaccination</b> signée par un médecin ou à défaut, photocopies des vaccinations dans le carnet de santé</p> <p><i>La vaccination est obligatoire pour l'admission à l'école avec un délai de 3 mois pour régulariser la situation. La vaccination est également obligatoire pour l'inscription au périscolaire : l'enfant pourra se voir refuser l'accueil si l'obligation n'est pas respectée (article R3111-8 du code de la santé publique).</i></p>	<input type="checkbox"/>	<p><b>5</b> <b>Certificat de radiation</b> de l'école précédente si l'enfant était scolarisé en France.</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>i</b> <b>Selon les situations, des pièces supplémentaires pourront être demandées.</b></p> <p><i>En fonction de la situation de famille : Photocopie du dernier jugement ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.</i></p> <p><i>A défaut, attestation sur l'honneur du 2<sup>ème</sup> parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.</i></p>	<input type="checkbox"/>	<p><b>6</b> <b>Inscriptions particulières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▷ <b>Dispositifs spécialisés (ULIS, UEAA, UEMA)</b> Joindre au dossier d'inscription, la notification d'affectation établie par l'Education Nationale</li> <li>▷ <b>Classe à horaires aménagés musique Léon Jouhaux :</b> Les dossiers d'inscription sont disponibles au Conservatoire de Grenoble : 6, chemin de Gordes 38100 GRENOBLE Tél :04 76 46 48 44</li> </ul>	<input type="checkbox"/>

### Signature des parents

Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce document et m'engage à signaler à la Plateforme Famille tout changement qui interviendrait au cours de l'année ainsi que toute annulation d'inscription.

J'accepte d'être informé(e) par SMS et par mail de toute information utile liée à la scolarité de mon enfant.

En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant».

**Je certifie sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée avec l'accord du 2<sup>ème</sup> parent.**

**SIGNATURE DU OU DES RESPONSABLES LEGAUX :**

**Date :** ...../...../.....

#### MENTIONS LEGALES

La Ville de Grenoble vous informe que les données personnelles recueillies à l'occasion du dépôt du dossier de pré-inscription scolaire de votre enfant font l'objet d'un enregistrement informatique par son service Plateforme des familles.

Ce traitement de données personnelles a comme finalité l'inscription et l'admission de votre enfant en école maternelle ou élémentaire, l'accès aux services périscolaires, l'évaluation des politiques publiques (politique éducative, rythmes scolaires...) et des études prospective. La direction de l'école de votre secteur en sera rendue destinataire.

Ce traitement de données se fonde sur une obligation légale. Vos données personnelles pourront être conservées jusqu'au terme de l'année scolaire des 16 ans de votre enfant. La facturation de la restauration scolaire, activité périscolaire ou sportive entraînera la conservation de vos données pour une durée de 10 ans après l'émission de la facture. Vos données seront supprimées au terme de ces durées ou anonymisées à des fins statistiques.

Vous disposez du droit d'accéder aux données personnelles vous concernant, de demander leurs rectifications en cas d'inexactitude et du droit à la limitation du traitement.

Pour exercer vos droits vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Ville de Grenoble par email : [dpo@grenoble.fr](mailto:dpo@grenoble.fr)

Si, après nous avoir contacté vous estimez que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pourrez adresser une réclamation à la CNIL en écrivant à : CNIL Service des Plaintes

3 Place de Fontenoy – TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

Ou faire une réclamation directement en ligne sur le site de la CNIL